

---

**Société Pour La Résolution Des Conflits Inc.**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**DOSSIER N°: 191010001**

**DATE : Le 1<sup>er</sup> novembre 2019**

---

**CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE**

---

**9048-6101 QUÉBEC INC.**

Entrepreneur

c.

**La Garantie Construction Résidentielle (GCR) Inc.**

Administrateur

---

Je soussigné, Alex Martinez, greffier de SORECONI, certifie, par la présente, que l'entrepreneur s'est désisté de sa demande d'arbitrage.

Par conséquent, les frais relatifs au présent désistement sont à la charge de l'entrepreneur et l'administrateur à parts égales.

Signé à Montréal,

Ce 1<sup>er</sup> novembre 2019.

  
Alex Martinez  
Greffier